

4

Commission permanente

Séance du 9 mai 2023



Rapporteur : Mme COURTEILLE

47910

26 - Famille, Enfance, Prévention

Soutien aux actions collectives Enfance - Rennes

Le mardi 09 mai 2023 à 14h19, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, Mme BOUTON, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, Mme LEMONNE, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs :

M. BOURGEOUX (pouvoir donné à Mme TOUTANT), M. BRETEAU (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. DÉNÈS (pouvoir donné à Mme LE FRÈNE), Mme MESTRIES (pouvoir donné à M. COULOMBEL), M. SALMON (pouvoir donné à Mme ROCHE)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 17h17.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération de la Commission permanente en date du 28 mars 2022 relative au soutien aux actions collectives sur Rennes.

Exposé :

L'instance technique de validation des projets de l'agence de Rennes a validé plusieurs projets d'action collective portés par des acteurs du territoire rennais, en partenariat étroit avec les Centres départementaux d'action sociale, ou par les Centres départementaux d'action sociale eux-mêmes.

Sur le quartier des Champs Manceaux, le Centre départemental d'action sociale et notamment la Protection maternelle et infantile participe depuis 17 ans à la « fête du jeu et de la parentalité », qui propose un temps festif autour du jeu pour les habitants du quartier, pour favoriser les rencontres interculturelles et intergénérationnelles, renforcer le lien familial et permettre aux habitants de connaître les partenaires et les lieux ressources du quartier. Il est proposé d'accorder une participation de 3 000 € à la Maison des jeunes et de la culture de Bréquigny.

Le centre social, le Centre départemental d'action sociale des Champs Manceaux et l'association Par Tout Artiste proposent une semaine d'animations autour du doudou portée cette année sur le thème de prendre soin de soi ou de l'autre : hygiène bucco-dentaire avec le dentiste des doudous, confection de repas équilibrés, siestes musicales, lectures, massages, soirée pyjama. Ce projet est financé par la ville de Rennes et il est proposé d'accorder une participation de 1525 € à l'association Par Tout Artiste.

Le Centre départemental d'action sociale des Champs Manceaux mène aussi depuis 2002, soit 21 ans, le projet « Opération caravane », qui permet à des familles n'étant jamais parties en vacances, faute de moyens et d'accompagnement spécifique, de bénéficier d'un séjour d'une semaine en camping en bord de mer, à Saint-Malo. Le projet est mené avec le centre social qui accompagne aussi des familles. Le Centre départemental d'action sociale propose ce séjour à des familles en préparation du retour d'enfants confiés au domicile. L'objectif de ce projet est de favoriser le lien social et la parentalité, et de développer l'autonomie des familles pour de futurs départs en vacances, incluant une participation des familles à hauteur de 50 €. Il est proposé de soutenir ce projet à hauteur de 5 565 € versés à l'Association rennais des centres sociaux (ARCS) qui est le porteur financier de l'action.

Sur le quartier de Villejean, le centre social a construit un projet « familles en mouvement » autour de l'enfance, en partenariat avec les acteurs du quartier qui œuvrent dans le domaine de l'enfance, la petite enfance et la parentalité, notamment le Centre départemental d'action sociale de Villejean, la ville de Rennes, la bibliothèque de quartier, le Cercle Paul Bert, les maisons de quartier, les écoles.

Cette action s'inscrit notamment dans les enjeux du contrat de ville et elle répond également à la demande des familles qui font part de leur envie de partager des temps en famille, d'échanger sur ses pratiques éducatives, et de découvrir (ou redécouvrir) les ressources du quartier en terme d'aide à la parentalité.

La programmation propose des temps de discussion, des temps d'animation parents / enfants et des spectacles. Pour le Centre départemental d'action sociale, c'est l'occasion de mobiliser les familles accompagnées, notamment dans le cadre de l'Aide éducative familiale globale ou de la Protection maternelle et infantile, pour les inciter à s'inscrire aux ateliers et temps de discussion, avec pour objectif de leur permettre de s'ouvrir sur le quartier et de découvrir des lieux ressources. Au regard des objectifs poursuivis, du partenariat mis en place et des résultats constatés sur les années antérieures, il est proposé l'octroi d'une participation de 2 000 € à l'ARCS.

Décide :

- d'attribuer des participations pour un montant total de 12 090 € au profit des bénéficiaires détaillés dans les tableaux joints en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 11 mai 2023

ID : CP20231235

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation